

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG05/1^{ère}/I-0

BUDGET PRIMITIF POUR 2005

Vu le projet de Budget Primitif de 2005,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte le budget primitif 2005 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 225 767 727 €, soit :
 - Section d'investissement : 71 158 808 €
 - Section de fonctionnement : 154 608 919 €
- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Autorise Monsieur le Président à négocier et à réaliser les emprunts prévus au budget.

Pour l'adoption : 26 voix

Avis contraire : néant

Abstentions : 4

Adopté à la majorité.

Ont voté le budget : MM. ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BENECH, BRUNET, CAMBON, DAGEN, DESCAZEAX, EMPOCIELLO, F. GARRIGUES, R. GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HEBRAL, LAFON, LARROQUE, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTE, RAYNAL, ROGER, ROSET et VIGUIE.

Se sont abstenus : MME DE SANTI, MM. ALBERT, QUEREILHAC et BONHOMME.

Le Président,